

Image not found or type unknown



Verdict du conseil des Prud'homme

Par **almaco**, le **03/12/2010** à **19:21**

Bonjour

peux t'on se servir du verdict du prud'homme pour faire la preuve - entre autre auprès d'employeur - que le motif de son licenciement n'était pas réel et sérieux?

en générale y a t'il une restriction à l'utilisation du verdict du conseil des Prud'homme?

merci

Par **P.M.**, le **03/12/2010** à **19:24**

Bonjour,

Le Conseil de Prud'Hommes émet un Jugement et pas un verdict, lequel est exécutoire dans sa totalité sauf s'il y a Appel...